

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRECommunauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : 08/03/2023

Séance du 23 février 2023

Date de convocation : 14 février 2023
 Date d'affichage : 14 février 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
 Afférents au Conseil Communautaire : 41
 En exercice : 41
 Qui ont pris part à la délibération : 27
 Nombre de voix exprimé : 36

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Géraud de Sabran Pontevès, Alain de Villebonne, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Béatrice Paumier-Lallemand, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Nicolas Salerno, Catherine Serra et Bernadette Vitale

Procurations de : François Bonnet à Alain de Villebonne, Mariane DomeizeL à Pierre Aubois, Marc Duval à Jean-Marc Brabant, Josiane Giraudon à Catherine Serra, Alain Gueydon à Geneviève Jean, Franck Laroche à Joëlle Richaud, Nathalie Le Bouc à Alain Gouirand, Jean-François Lovisolo à Jean-Luc Borel, Brigitte Margaillan à Séverine Maugan-Curnier.

Absents et excusés : Emilie Bastié, Anne-Marie Dauphin, Rose-Marie Dumontier, Samantha Khalizoff et Michel Partage. Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag.

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-023
Parking Etang de la Bonde – Adoption du caractère payant du stationnement
Création de la régie à seule autonomie financière et du budget annexe

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
 Vu les statuts de COTELUB ;

Considérant ce qui suit :

COTELUB a aménagé un parking à l'Etang de la Bonde.

Afin de financer son entretien et les futurs investissements pour valoriser le site, il est proposé de rendre le parking payant en instituant une redevance selon les modalités suivantes :

- Période pendant laquelle le stationnement est payant : du 1^{er} avril au 30 septembre.
- Tarif TTC : 2 €, sans limite de durée.

En outre, la création d'un stationnement payant hors voirie constitue un Service Public Industriel et Commercial - SPIC. Ce service sera géré en régie, dotée de la seule autonomie financière.

En application du CGCT, une régie dotée de la seule autonomie financière :

- Doit se doter d'un conseil d'exploitation ;
- Nécessite la nomination d'un directeur.

Les statuts de la régie sont proposés en annexe de la présente délibération.

Également, une telle régie, exploitant un Service Public Industriel et Commercial - SPIC, nécessite la création d'un budget annexe.

A cet égard, la dotation initiale de ce budget est de 132 600 €.

Cette dotation initiale fera l'objet d'un remboursement : la durée du remboursement ne pourra excéder trente ans.

La nomination des membres du conseil d'exploitation et du directeur feront l'objet d'une délibération ultérieure.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la création du Service Public Industriel et Commercial - SPIC - correspondant au parking de La Bonde, rendu payant ;
- D'approuver la gestion en régie, dotée de la seule autonomie financière, du dit parking ;
- D'approuver les statuts de la régie ;
- D'approuver la création du budget annexe ;
- De valider le montant de la dotation initiale du budget annexe fixé à 132 600 € ;
- De déterminer la redevance de stationnement de 2 € TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré décide :

- **D'approuver** la création du Service Public Industriel et Commercial - SPIC - correspondant au parking de La Bonde, rendu payant ;
- **D'approuver** la gestion en régie, dotée de la seule autonomie financière, du dit parking ;
- **D'approuver** les statuts de la régie ;
- **D'approuver** la création du budget annexe ;
- **De valider** le montant de la dotation initiale du budget annexe fixé à 132 600 € ;
- **De déterminer** la redevance de stationnement de 2 € TTC ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération.

Par :

29 voix POUR

5 voix CONTRE : Mariane Domeizel – Jean-Luc Borel – Jean-François Lovisolo – Marc Duval – Brigitte Pascal-Freytag
2 ABSTENTIONS : Pierre Aubois – Romain Brette

Majorité des suffrages exprimés

Grégory Risbourg
Secrétaire de séance

